

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
Du 30 Mars 2023

Membres présents : 9

Membres excusés : 2 NETILLARD François, SIMONIN Thierry

Membre absent : 0

- ORDRE DU JOUR :**
- *Approbation du Compte-rendu du 02 Février 2023*
 - *Projet terrain de jeux – demande de financements*
 - *Vote des Comptes administratifs et comptes de gestion 2022*
 - *Vote des Budgets 2023*
 - *Vote des taxes locales – taux 2023*
 - *Convention servitude transformateur électrique Port Titi*
 - *Convention Familles Rurales périscolaire 2023-2027*
 - *Déclarations d'intention d'aliéner*
 - *Affaires diverses*

1. Approbation du compte rendu du 2 Février 2023

Aucune observation, le compte-rendu du 02 février 2023 est validé.

2. Projet terrain de jeux – demandes de financement

Présentation du devis de la société FCE pour 2 aires de jeux, un terrain multisport et un terrain de pétanque pour un montant de 138 381 € HT. Le projet n'est pas encore défini en totalité mais le conseil décide toutefois de déposer des dossiers de subvention afin d'affiner le financement.

Des demandes de subventions seront déposées à la CAF, au Conseil départemental, à la Région et à la Sous-préfecture (DETR). A voir également si le projet rentre dans le dispositif de l'Agence Nationale du Sport.

3. Comptes administratifs et comptes de gestion 2022

Le Conseil municipal constate la concordance entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion 2022.

Il approuve les comptes tels que présentés (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote).

4. Budgets 2023

Le Conseil vote les budgets comme suit :

| | | | |
|---------|----------------|----------|--------------|
| BOIS | Fonctionnement | Dépenses | 163 500 € |
| | | Recettes | 223 427.74 € |
| | Investissement | Dépenses | 36 148.20 € |
| | | Recettes | 36 148.20 € |
| EAU | Fonctionnement | Dépenses | 70 972.07 € |
| | | Recettes | 70 998.22 € |
| | Investissement | Dépenses | 54 676 € |
| | | Recettes | 54 775.37 € |
| COMMUNE | Fonctionnement | Dépenses | 267 372 € |
| | | Recettes | 267 422 € |
| | Investissement | Dépenses | 215 250 € |
| | | Recettes | 215 273.66 € |

5. Impôts locaux – vote des taux 2023

Le Conseil souhaite à l'avenir de plus dépendre des ventes de bois pour équilibrer son budget de fonctionnement. Il décide donc d'augmenter les impôts locaux.

Monsieur le Maire informe que les bases d'imposition ont été revalorisées d'environ 7 % donc les impôts vont de ce fait augmenter.

Il rappelle également qu'à compter de 2023, les communes votent à nouveau un taux de taxe d'habitation qui s'appliquera aux résidences secondaires et aux locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'augmenter les taux des impôts locaux de 6 %.

Les taux pour 2023 sont votés comme suit :

- Taxe foncier bâti 24.39 %
- Taxe foncier non bâti 9.84 %
- Taxe habitation 9.98 %
- CFE 13.55 %

6. Convention mise à disposition poste transformateur Enedis – Port Titi

ENEDIS enfouit actuellement la ligne électrique entre Oye et Pallet et Port-Titi. Une convention est nécessaire pour installer le poste transformateur sur le terrain communal le long de la route départementale. Le Conseil accepte cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

7. Convention périscolaire

Il y a lieu de renouveler la convention du périscolaire avec Familles Rurales pour la période 2023-2027. Accord du conseil (abstention de Maud Farny).

8. Déclarations d'intention d'aliéner

- Vente de Monsieur Duffait Alain 3 grande route à Bole-Richard Tony et Faivre Arnaud : la commune ne préempte pas. (Mme Duffait Marie-Noëlle ne participe pas au vote).
- Vente de Monsieur Duffait Claude 5 grande route à Bole-Richard Tony et Faivre Arnaud : la commune ne préempte pas. (Mme Duffait Marie-Noëlle ne participe pas au vote).

9. Affaires diverses

- Déneigement : le Conseil revient sur le différend pour service non fait, entre la commune et l'entreprise de déneigement : un courrier sera adressé à l'entreprise pour rappeler que toutes les voies nécessitant un déneigement doivent être faites dans leur intégralité. Le conseil demande que ces situations ne se reproduisent plus à l'avenir.
- Commission chemin historique : les membres doivent contacter les propriétaires des anciennes fermes pour avoir leur accord.
- Journée sans voiture le 11 juin 2023. La commune aura besoin de bénévoles pour l'organisation de cette journée.

La séance est levée à 21 H 45
Les Grangettes, le 03 avril 2023

Le secrétaire de séance,

Mme Duffait

Le Maire,

[Signature]

